

IV) STAGE PEDAGOGIQUE EN SITUATION (135 heures)

Le stage pédagogique en situation se déroule conjointement aux unités de formation (U.F. 2, U.F. 3, U.F. 4). Il comprend trois séquences réalisées dans un ou plusieurs centre(s) agréé(s) et sous le contrôle d'un conseiller de stage agréé et titulaire du BEESAN ou d'un titre ou diplôme admis en équivalence.

Séquence 1 (simultanément à l'U.F. 2) : 50 heures minimum ;

Séquence 2 (simultanément à l'U.F. 3) : 50 heures minimum ;

Séquence 3 (simultanément à l'U.F. 4) : 35 heures minimum.

Cette dernière peut être prolongée pour les candidats ayant suivi l'UF.4 et titulaires du BNSSA afin de pouvoir assurer en tant que M.N.S stagiaire saisonnier et en présence d'un M.N.S titulaire (pendant la durée de validité du livret de formation) la surveillance des piscines, des baignades ou des plans d'eaux aménagés.

Les différents allègements d'UF ne dispensent pas des stages pédagogiques qui leur sont associés.

V) EXAMEN FINAL

Ne peuvent se présenter à l'examen final que les candidats titulaires de la formation commune du B.E.E.S. 1^{er} degré et ayant effectué l'ensemble de la Formation.

A. EPREUVES TECHNIQUES (coef 4)

a. Epreuve pratique

1) Prestations éliminatoires : (dispensé si BNSSA)

* 800 m avec palmes, masque et tuba (temps inférieur à 12' 30)

* Un parcours de sauvetage (temps inférieur à 4 minutes) identique à celui du test de sélection ;
et une pratique de réanimation

Dispense : Les titulaires du BNSSA sont dispensés des prestations éliminatoires de sauvetage.

2) Un test physique dans l'option choisie (coef. 3) correspondant à l'U.F. 3

Exemple de notation en natation sportive pour un 50 mètres nage libre :

Homme : la note de 6/20 correspond au un temps de 31'' 59, celle de 10/20 au temps de 28''80

Femme : la note de 6/20 correspond au un temps de 36''30, celle de 10/20 au temps de 32''88

Dispense : pour les candidats qui fournissent une attestation de performance signée du DTN de la FFN

b. Epreuve orale (coef. 1, durée 30 minutes)

Une épreuve orale à partir du dossier constitué par le candidat à la suite de l'U.F. 3 et porte sur l'option choisie par le candidat

B. EPREUVES PEDAGOGIQUES (coef 4)

a. Pédagogie pratique (coef. 2, durée 30 minutes).

Présentation et conduite de séance correspondant à l'enseignement de la natation de l'U.F. 2.

A la suite de cette séquence, le candidat explique au jury sa démarche et fait l'analyse critique de sa prestation.

b. entretien avec le jury (coef 2, durée 30 minutes)

A partir des deux dossiers établis par le candidat à la suite de l'UF.2. (à déposer 1 mois avant la date de l'examen final.)